

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9.

MONTREAL, VENDREDI, 27 MARS 1846.

No. 15

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

PRONONCÉ PAR LE R. P. LACORDAIRE, LE DIMANCHE 4 JANVIER 1846.

La propriété est une des bases de la société naturelle, non-seulement parce qu'elle sert à la conservation et à la distribution de la vie, mais encore parce qu'elle est nécessaire au maintien de notre dignité et de notre liberté. Cependant, le monde païen la détournant de ce double but, en avait fait un instrument de misère, de servitude et de dégradation, et vous avez vu l'heureuse révolution s'accomplir sous ce rapport par le droit évangélique ou chrétien. L'Évangile a restitué aux hommes la propriété inaliénable du travail, et le travail leur étant trop souvent refusé par l'âge ou la maladie, ou même l'occasion, il a créé pour eux une seconde propriété dans le superflu du riche et dans la charité de tous. Par cette double disposition du droit nouveau, l'une et l'autre inconnues de l'antiquité, la paix s'est faite entre l'humanité riche et l'humanité pauvre, la première aidant la seconde, et contentes de leur sort autant qu'il est possible d'arriver ici-bas au contentement; car, en ce point comme en beaucoup d'autres, Messieurs, vous ne devez pas perdre de vue qu'aucune providence ne peut tout pour l'homme; quel que soit le droit, l'abus reste possible par notre liberté, et le malheur par l'abus. Toute la justice et toute la charité de l'Évangile ne sauraient entièrement conjurer l'effet de nos passions, de l'égoïsme, de l'imprévoyance, de la mollesse et de tant d'autres causes par lesquelles nous creusons sous nous un abîme de misère et de douleur. L'homme équitable n'accusera pas toujours ses frères des maux où il est tombé; il en accusera souvent lui-même; il pardonnera d'autant plus à Dieu qu'il se pardonnera moins, et fût-il innocent, il comprend encore que n'étant pas tout seul, les fautes d'autrui peuvent l'atteindre et attrister sa destinée. L'Évangile à la liberté pour contrepoids; il ne fait que les miracles qui ne la détruisent pas.

La propriété étant réglée par la justice et purifiée par la charité, tout n'est pas fait encore. Il est une autre base de la société naturelle, non moins importante, plus importante peut-être, si toutefois il est possible d'assigner des degrés exacts aux éléments constitutifs de l'ordre social: je veux parler de la famille. Car la société humaine n'est point une assemblée d'individus épars, dénués de toute autre consistance que celle de leur personnalité; elle est un tissu de familles régulières, qui sont de l'homme même une société antérieure à tout autre, société de travail, de richesse, d'affection, de force, par laquelle l'homme se pose comme un être plein, conservant et propageant sa vie, et partant de là pour entrer dans une société plus vaste, à laquelle il apporte son existence collective, et à qui il demande, en échange, une participation à des biens plus grands: toute l'étendue, toute la gloire, toute la puissance d'une patrie.

Je me propose d'examiner aujourd'hui ce que le droit évangélique a fait pour la famille. La nature même du sujet exigera de moi quelquefois que je touche à des points délicats; j'espère, en y touchant, rester dans les limites consacrées par la langue chrétienne, et même par la langue de ce grand siècle de Louis XIV, à qui Dieu avait accordé la grâce de faire bien et de mieux dire encore.

La famille est composée de trois sortes de personnes: le père, la mère et l'enfant. Je ne parlerai de l'enfant que d'une manière accessoire, parce que sa destinée dépend des relations qui existent entre le père et la mère, et que là où ces relations sont justes et humaines, le sort de l'enfant est lui-même bon et heureux. Je l'écarte de la discussion pour ne pas le compliquer inutilement.

Selon la tradition consignée dans les livres saints, Dieu ayant fait l'homme, le regarda, et trouva qu'il était seul. Il lui envoya donc un sommeil mystérieux, et pendant qu'il y était plongé, posant la main sur son cœur, il arracha une partie du bouclier naturel qui le couvre, en forma un être nouveau, et, ayant éveillé l'homme, il lui présenta la compagne de sa vie. L'homme, ravi, se reconnut dans un autre que lui-même, et prononça la première parole d'amour: *Voici, dit-il, l'os de mes os, et la chair de ma chair; celle-ci s'appellera d'un nom qui marque l'homme, parce qu'elle a été tirée de l'homme; c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et il s'attachera à son épouse, et ils seront deux dans une seule chair.* Cette parole, Messieurs, ou plutôt ce chant renfermait toute la constitution de la famille: la dignité réciproque de l'homme et de la femme, l'indissolubilité de leur union, et cette union en deux personnes seulement. La dignité d'abord puisque la femme avait été prise de l'homme, et qu'on ne pourrait jamais

lui reprocher d'avoir été formée d'un limon secondaire; l'indissolubilité, puisque leur union était dans une seule chair; l'unité, puisque cette chair n'était qu'à deux.

Et si, laissant de côté la tradition biblique, nous cherchons dans notre cœur quels sont les vrais rapports de l'homme et de la femme, nous arriverons encore aux mêmes conclusions. En effet, l'affection la plus chère, la plus pénétrante, la plus aimable, celle qui renferme le plus l'idée de la félicité, telle que nous nous la créons, c'est, Messieurs, pesée au poids du cœur, comme au poids du sanctuaire, l'affection qui unit l'homme à sa légitime compagne. Or, là où est l'affection, là il y a communication de dignité; l'affection n'a jamais outragé, elle honore; elle respecte, elle vénère, elle élève ce qui est bas pour le transfigurer en soi. C'est même un des rêves de notre âme, d'aimer au-dessous de nous, pour avoir le plaisir d'élever jusqu'à nous: sentiment délicat, que Dieu éprouve lui-même, et qui nous explique tout ce qu'il fait pour l'homme. Un ancien a dit: *Amicitia pares invenit vel facit*; maxime dont l'application est quotidienne, et qui diminue du sacerdoce et de la chasteté éternelle, ceux-là ont une mère, une sœur, et par conséquent ils ne sont pas exclus de l'affection bénie dont je parle, don de Dieu à tous les hommes et condiment sacrée de toute la vie.

En second lieu, l'affection produit naturellement l'indissolubilité. Quel est l'être assez lâche, quand il aime, pour calculer le moment où il n'aimera plus? Quel est l'être assez indigne de concevoir et de mériter l'affection, qui vit avec ce qu'il aime, comme s'il devait un jour ne l'aimer plus? Qui de nous, au contraire, illusion trop souvent détruite, mais illusion qui nous honore, qui de nous, une fois qu'il aime, ne se persuade, dans ce moment moins, qu'il aimera toujours avec tout l'entraînement et toute la jeunesse de son cœur? On se trompe, je le veux, mais ce n'est pas moins là le caractère inné de tout sérieux attachement.

L'unité en est un autre. On n'aime point à trois, on n'aime qu'à deux. Il est impossible de se représenter une affection de même nature et de même force entre trois âmes d'hommes. C'est à cause de cela même qu'il y a si peu de capacité en nous pour aimer. Notre amour est exclusif; quand nous nous donnons, nous ne nous donnons qu'à un, et il a fallu toute la puissance de Jésus-Christ pour communiquer de l'étendue à nos affections sans détruire leur énergie.

Ainsi donc le cœur et la Bible nous disent la même chose, et en aucun autre point ils ne sont plus d'accord, ils nous disent que les rapports de l'homme et de la femme sont dignité, indissolubilité, unité.

Mais quand, sortant du cœur et de la bible, nous entrons dans l'histoire, est-ce là le spectacle qui se présente à nous? Y trouvons nous, dans les rapports de l'homme et de la femme, dignité, indissolubilité, unité? Non, Messieurs, nous y trouvons tout le contraire. L'homme, historiquement parlant, s'accumulé contre sa compagne tout ce qu'il a pu imaginer de dures et d'incapacités. Il en a fait une captive, il l'a couverte d'un voile et cachée à l'endroit le plus secret de sa maison, comme une divinité malaisante ou une esclave suspecte; il lui a raccourci les pieds dès l'enfance afin de la rendre incapable de marcher et de porter son cœur où elle voudrait; il l'a attachée aux travaux les plus pénibles, comme une servante; il lui a refusé l'instruction et les plaisirs de l'esprit, jusque là qu'en certaines contrées, le voyageur rencontrant cet être dégradé et lui demandant sa route, la femme répondit: " Je ne sais pas, je ne suis qu'une femme. " Que n'a-t-on fait encore contre elle? On l'a prise en mariage sous la forme d'un achat et d'une vente; on l'a déclarée incapable de succéder à son père et à sa mère, incapable de tester, incapable d'exercer la tutelle sur ses propres enfants, et retournant elle-même en tutelle à la dissolution du mariage par la mort. Enfin, la lecture des diverses législations païennes est une révélation perpétuelle de son ignominie, et plus d'une, poussant la défiance jusqu'à l'extrême barbarie, l'a contrainte de suivre le cadavre de son mari, toute jeune et toute vivante, et de s'envelir dans son bûcher, afin, remarque un jurisconsulte, que la vie du mari soit en sûreté, la femme sachant qu'elle ne pouvait lui survivre en aucun cas.

Quelles injures, Messieurs, quelle étonnante dégradation! Ce n'est pas tout. Déjà deshonorés par tant d'outrages à sa faiblesse, on y a joint la fa-

culté de la répudier. Elle était venue jeune et belle, on la renvoie stérile par l'âge ou l'infirmité, comme un meuble dont on se défait quand il est fêlé par l'usage, ou qu'on s'ennuie de voir chez soi. Les satyriques latins nous ont conservé quelque-une de ces scènes d'infamie, et jusqu'aux paroles insolentes de l'esclave venant dire à sa maîtresse de la veille qu'elle n'était plus même esclave comme lui.

Et bien plus encore : la simultanéité dans le mariage, des troupeaux de ces êtres si indignes devant Dieu et devant notre cœur, des troupeaux de femmes enfermées comme un bétail entre des murailles, et devenues, dans l'ennui de leurs jours et de leurs nuits, la proie, je ne dirai pas d'une affection, mais la proie d'un moment au milieu de siècles d'oubli !

Voilà l'histoire ! voilà la femme dans l'histoire.

Et, l'Évangile venu, l'Évangile l'ayant relevée, comme nous le verrons tout-à-l'heure, l'opprobre et la servitude n'ont pas cessé pour elle d'un seul coup ; ils n'ont cessé que là où l'Évangile a prévalu, partout ailleurs elle est demeurée au sort qu'on pourrait appeler son sort naturel. Vous en avez la preuve assez proche de vous. Le musulman, venu six siècles après l'Évangile, s'est-il soucie de rendre à la femme sa dignité ? A vos portes, pour vous braver, il a relevé les quatre murailles de la captivité et du mépris ; il y a entassé les objets de sa lâche convoitise, non pas tous peut être marqués au même degré de servitude et d'infamie ; mais qu'importe la nuance de l'estime dans l'opprobre, et le degré de faveur dans l'oppression ? En Sultane règne autant qu'on peut régner sur un cœur qui se partage et qui se dissipe ; elle règne comme la dernière paysanne de France ne voudrait pas régner. Le spectacle des mœurs musulmanes, chez des peuples qui ne manquent pas de grandeur native, est un avertissement de la Providence à la femme chrétienne tentée d'apostasie par la sévérité de l'Évangile ; elle y apprend ce que coûte l'amour qui n'est pas sous la protection de Dieu ; et ce que devient l'adoration de l'homme le lendemain du jour où il n'adore plus Jésus-Christ. Elle y apprend le degré de bassesse où elle descend dès que Jésus-Christ n'a plus la main sur l'homme pour le contenir et le purifier, pour contenir et purifier sa compagne, et les rendre tous deux un sanctuaire d'amour fidèle et respectueux.

Jusqu'à parmi nous, Messieurs, dès que baissent les eaux évangéliques, qu'entendons-nous ? Le cri sourd du divorce, la bête humaine qui hurle après la liberté brutale, et demande qu'on l'affranchisse d'un devoir insupportable à ses désirs. Nous l'avons entendu, ce cri honteux ; il a même triomphé un moment dans notre patrie, il triomphe encore dans une partie de l'Europe, où le christianisme est mal défendu par le schisme et l'hérésie. Là une femme, et une femme chrétienne, se voit chasser de la famille qu'elle a fondée de son sang ; elle cesse d'être mère en cessant d'être épouse ; on lui enlève par le divorce, comme un bétail qui se divise, une part des enfants qu'elle a portés dans son sein, qu'elle a nourris de ses larmes et de son amour. Mais la louve, au fond des forêts, quand on lui arrache ses petits, on lui fait une injure qu'elle ressent ; et vous, dans un pays chrétien, vous arrachez l'enfant à sa mère ; vous ne craignez pas de lui faire une injure que le tigre vous pardonnerait pas dans l'autre de ses déserts ! *A continuer.*

Un service rendu à propos, fut-il même léger, peut faire oublier une grande offense.

THUCYDÈDE.

BULLETIN.

Débats du Conseil. — Opinion du Col. Prince au sujet de l'adresse en réponse au discours de lord Cathcart. — Frères de St. Joseph. — Nouvelles d'Europe. — Algérie. — Nouvelle-Zélande.

Comme la fête de l'INCARNATION nous enlève un jour de travail, nous ne donnons qu'une demi-feuille aujourd'hui.

Conseil Législatif, 23 mars 1846.

L'honorable M. Neilson donna en motion, secondé de l'honorable M. Joliette les résolutions en réponse du discours du trône ; elles étaient comme d'usage l'écho de ce discours.

M. Neilson dit qu'il n'avait reçu cette tâche qu'avec défiance, que quoi qu'il fût un vieux membre de la Chambre d'Assemblée, il n'était cependant qu'un jeune membre du Conseil Législatif. Le discours du Trône avait sans doute reçu la sanction des ministres, ainsi ils devraient s'abstenir de voter à son sujet. La première résolution concernant la félicitation de lord Cathcart à son élévation au siège du gouvernement, et l'expression de nos regrets au départ inattendu de lord Metcalfe, obtiendront l'approbation générale des membres ; ensuite pour les finances il voit qu'elles sont en meilleur état que celles de l'année dernière ; quant au changement de politique commerciale de la Grande Bretagne il est persuadé que le gouvernement ne voudrait pas perdre le commerce de ses colonies et de la marine ; ensuite il fait allusion aux feux désastreux de Québec dont personne ne peut se faire une idée sans l'avoir vu.

L'hon. M. De Boucherville, dit qu'il avait deux amendemens à proposer, qu'il n'approuvait pas les regrets témoignés au départ de lord Metcalfe, et qu'il n'approuvait pas non plus l'appointement de lord Cathcart comme

gouverneur. Lord Durham dans son rapport avait conseillé de donner pour gouverneur au Canada un homme civil, et non pas un soldat. Lord Cathcart est un soldat ; par conséquent, il ne peut pas le féliciter, quand il dit qu'il est appointé pour être éternellement gouverneur de cette province.

L'honorable James Morris dit que lord Metcalfe a violé la constitution. J'ai, dit-il, donné mon vote, et je ne vois pas pourquoi je le retirerais, je regrette d'être obligé de voter à l'encontre de tant d'honorables gentils-homme, cependant je le ferai consciencieusement, je ne désire point retirer le vote que j'ai donné.

L'hon. M. Massue, dit que le Gouv. Metcalfe n'avait pas gagné l'approbation du peuple du Canada, au reste, tant qu'à moi, dit-il, je ne le crois pas.

Après cela les résolutions furent posées *seriatim*, sans aucun autre débat, et furent adoptées, et référées à un Comité pour préparer l'adresse, l'adresse a été rapportée et approuvée ; ensuite de quoi le Conseil s'ajourna.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

—Voici comme s'exprime le Col. Prince au sujet de l'adresse en réponse au discours de lord Cathcart :

« Quoique militaire, dit-il, c'est un homme capable de gérer les affaires civiles avec une administration responsable. Il a été formé à l'école de Wellington ce grand homme d'état. Il a parcouru les différentes phases de l'existence de l'administration de lord Metcalfe qui a été admiré dans les Indes Orientales, les Indes Occidentales, en Angleterre, et par toutes les nations. Quelle a été sa conduite parmi nous ? N'a-t-il pas rempli son devoir avec zèle et avec conscience, au meilleur de sa conscience et de ses talents ? Enfin fut-il jamais un meilleur gouverneur et un plus honnête homme ? Votons unanimement cette partie des résolutions. » De là passant à ce qui regarde la milice de la province, le Colonel s'est étendu sur la loyauté des Canadiens et leur attachement au gouvernement anglais, et il pensait que dans le cas d'une guerre ils se battraient comme auparavant pour leur pays. En parlant de la liste civile, il n'y aurait pas, dit le Colonel, de difficulté à arranger cette affaire, et qu'une humble adresse à la reine opérerait un changement dans l'acte d'union à ce sujet. Le Col. Prince a parlé ensuite en faveur des améliorations, chemins, canaux, rail-roads, corporation, et il s'est déclaré le soutien du système de corporation. Personne, a-t-il dit, ne doit craindre les taxes, car il est ridicule de croire qu'on puisse faire quelque chose sans la coopération des taxes.

—Faute de place nous ne pouvons donner aujourd'hui l'analyse de la réponse de la Chambre Basse au discours du Trône ; d'ailleurs comme dans la Chambre Haute ce n'en est que l'écho ; il suffit de dire que la motion est passée à une majorité de 16,—43 contre 27.

—Nous avons appris que cinq instituteurs du collège de Chambly avaient pris, jeudi le 19 du présent, l'habit religieux de leur Ordre. Nous regrettons de n'avoir eu aucune communication à ce sujet ; comme cet ordre est nouveau dans ce pays, il est à espérer qu'on fera connaître, plus amplement par les journaux, une nouvelle qui doit réjouir tous ceux qui s'intéressent à l'instruction religieuse de la jeunesse. En attendant, nous ne pouvons que féliciter la paroisse de Chambly et son digne pasteur, d'un avantage si précieux. M. Mignault fondateur du collège méritera sans doute la reconnaissance du pays pour l'avoir enrichi d'un ordre qui lui sera si utile. Plaise à Dieu qu'un si bel exemple serve de modèle à plusieurs !

—Nous avons reçu une suite de numéros par les envois d'Europe. L'événement le plus remarquable et qui doit entraîner avec lui les plus grandes conséquences pour la liberté du commerce est la réduction des tarifs et l'abolition du *corn-law*. 337 voix se sont déclarés contre 227. Voici comme s'exprime un journal français à ce sujet. « Le magnifique discours de sir Robert Peel est l'événement de la journée. La nouvelle phase dans laquelle entre la politique anglaise touche aux intérêts de tous les peuples... Sir Robert Peel a accompli sa tâche avec des allures d'autant plus dégagées qu'il avait essuyé les plaisanteries et les sarcasmes de ses anciens amis qui se tournent contre lui. Il avait en même temps la conviction que ses ennemis ne pouvaient lui disputer le pouvoir. Aussi a-t-il pu flageller les uns et caresser les autres sans avoir jamais rien à craindre pour sa position personnelle, ni pour les mesures imposées par les cris d'un peuple affamé.... Le langage de sir Robert Peel prouve qu'il se sent à l'aise sur le terrain où il s'est placé avec autant de hardiesse que de franchise. Il cherche surtout à faire rudement sentir à ses amis la force que lui donnent les cruelles nécessités qui ont fait de lui

un homme nouveau, et à faire sentir à ses auditeurs que les mesures adoptées ont pour but le bien être du peuple dont il a embrassé la cause. Toutefois le sombre tableau que présente la péroraison de son discours prouve qu'il voit se dérouler avec effroi l'avenir industriel de son pays, en dépit des précautions législatives qu'il pourra prendre. Il veut aller au devant de la crise en faisant disparaître toute entrave à la libre circulation des fruits de la nature : mais il ne répond pas que le remède soit en rapport avec la grandeur du mal.

Les dernières nouvelles que nous avons sur l'Algérie datent du 20 de février. Jusqu'à cette époque, les succès du côté des armes françaises avaient été variés. Dans la journée du 17 et du 18 de février, le Maréchal avait révéremment châtié, les Beni-Kalfoun et une partie des Flissaux. Les Kabiles n'ont pas défendu leurs foyers. Les dernières nouvelles de Constantine annoncent que les Kalifa de la Med-Jana, a réuni son goum autour de lui, et veille au maintien de la tranquillité dans les tribus soumises à son commandement. L'Algérie ne donne aucune nouvelle des opérations militaires entreprises par le général Cavagnac contre la déira d'Abd-el-Kader. Toute la province de Tlemcen est tranquille et commencé à se réorganiser.

La France Algérienne donnait pour certain que l'armée du Maroc se disposait à marcher contre la déira d'Abd-el-Kader, tous les préparatifs étaient faits afin de s'emparer de l'Emir. S'il n'est pas pris, son armée ne peut manquer de succomber sous les efforts des troupes françaises et de celles de l'empereur du Maroc poussé à cette démarche autant par son intérêt personnel que par les promesses qu'il a faites à la France.

Nous donnons d'après l'Algérie un état officiel des pertes éprouvées par la colonne du général Le Vasseur dans les neiges de Bou-Taleb aux fatales journées du 3 et du 4 de janvier. Ces pertes étaient comme suit à la date du 26 janvier :

Cadavres rapportés à Sétif par la colonne.	19
Cadavres retrouvés sur les lieux et enterrés par les soins de M. de La Bigottière.	174
Hommes perdus sans qu'on en est rien connu.	28
Hommes morts depuis leur entrée à l'hôpital.	39
Total des morts	260

Actuellement plus de 500 sont malades à l'hôpital atteints de congélation ; les médecins et les chirurgiens craignent d'en perdre plus d'un cinquième.

Les dernières nouvelles apportées à Londres de la Nouvelle-Zélande, faisaient connaître que la guerre se poursuivait toujours entre les anglais et les Naturels. Leur chef Hôki avait plus de 3,000 combattans sous ses ordres, et ses troupes tendaient à s'augmenter de jour en jour. La situation des nouveaux colons devient tous les jours de plus en plus critique et ils se voyaient forcés de demander des secours à la métropole. Il paraît que ce chef montre autant d'énergie envers les anglais qu'Abd-el-Kader en fait paraître envers les français.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

Les conversions se multiplient d'une manière remarquable parmi les Israélites. Il y a peu de jours, nous en avons annoncé sept. Lundi dernier, fête de la Purification, six autres Israélites ont reçu le baptême dans la chapelle des Néophytes, en présence d'une assemblée nombreuse et distinguée.

Le dimanche 1^{er} février a été marqué par une touchante cérémonie au couvent des Dames Augustines de l'Abbaye-aux-Bois. Mlle. Caroline Guillemain, fille de l'ancien avocat à la Cour de Cassation, est entrée en religion sous le nom de sœur Marie Saint-André. Elle avait l'année dernière, à la même époque, pris l'habit de novice. A la dernière cérémonie, comme à la première, le R. P. Lacordaire encourageait la religieuse de sa voix éloquente. Une pieuse foule assistait à la cérémonie. La famille de M. Guillemain y était représentée par trois générations, qui ont reçu la sainte communion à la même table : spectacle d'autant plus édifiant que la novice rejoignait une sœur aînée déjà cloîtrée à l'abbaye !

MM. SS. les archevêques de Rouen, de Toulouse et de Bordeaux, les évêques de Troyes, de La Rochelle, de Châlons, de Bayeux, du Mans et de Metz, viennent de publier des lettres pastorales en réponse à l'appel du Dr. Wiseman. Dans ces mêmes diocèses, des prières publiques et solennelles ont été ordonnées. Des neuvaines seront faites dans toutes les églises et chapelles. Outre les oraisons particulières, ajoutées à celles de la messe durant la neuvaine, les prêtres sont invités à célébrer le saint sacrifice pour obtenir de Dieu que l'Angleterre rentre dans le sein de l'Eglise catholique. Les religieuses des diverses communautés et les pieux fidèles

sont priés de faire dans le même temps une ou plusieurs communions.

L'étendue des débats parlementaires nous fait regretter de ne pouvoir citer quelques passages de ces lettres pastorales. Nous nous bornons, pour aujourd'hui, à dire que vingt-huit de nos prélats ont répondu publiquement aux désirs exprimés à notre épiscopat par le célèbre coadjuteur du vénérable Dr. Walsh.

Un spectacle qui doit émouvoir les plus indifférents a édifié dimanche les fidèles de Gaillon, diocèse d'Evreux. Trois soldats du détachement cantonné à la maison de détention se sont approchés des saints autels, deux d'entre eux pour la première fois ; et là, abjurant leurs erreurs passées, ils ont demandé à Dieu, avec confiance, le pardon de leurs fautes, et lui ont promis moyennant sa grâce, de vivre et de mourir dans l'observance de ses commandements. Rien d'équivoqué dans leurs sentiments, à en juger par une lettre que l'un de ces jeunes gens a écrite à ses parents. Il s'y déclare heureux d'avoir retrouvé dans leur cœur la place qu'il n'aurait jamais dû perdre, et il leur promet autant de joie qu'il avait pu leur causer de douleur.

La tâche, dit-il, est difficile, mais tout est possible à celui qui aime... J'ai eu le bonheur de faire dimanche ma première communion. J'ai compris que la paix de l'âme ne se trouve qu'en Dieu et dans l'accomplissement de ses commandements. Combien j'étais heureux de croire que Dieu accueillait ma prière !... "

PRUSSE.

Nous apprenons par les journaux prussiens que sur sept maîtres d'école nommés par le Gouvernement, six ont refusé ces emplois ; l'acceptation des fonctions d'instituteurs, sans commission épiscopale, leur paraissant contraire à leurs devoirs de catholiques. Ces journaux demandent si le Gouvernement peut tolérer une pareille résistance, ce qui équivaut à la question de savoir s'il peut reconnaître à ses sujets le droit d'avoir une conscience et d'en suivre les inspirations. La Prusse n'a donc pas encore suffisamment appris, par l'expérience d'une trop longue lutte, à respecter les consciences catholiques ?

WURTEMBERG.

Les feuilles wurtembergeoises, et notamment le *Mercur de Souabe*, ne cessent d'entretenir leurs lecteurs de la satisfaction avec laquelle le clergé et le peuple catholiques auraient accueilli l'élection du chanoine de Striebelé pour le siège épiscopal de Rottenbourg. L'un de nos correspondants d'Allemagne dément formellement cette allégation en ces termes : " J'ai eu occasion de m'assurer moi-même des dispositions du peuple pendant et après l'élection du chapitre, et je puis assurer qu'elles n'étaient rien moins que favorables à ce candidat du Gouvernement. Le mécontentement public se manifesta de la manière la moins équivoque dès que le résultat de l'élection capitulaire fut connue. Quand au clergé, il s'en est expliqué nettement pendant la défébration du chapitre, et il faut convenir qu'il avait, pour déplorer ce choix, des raisons plus que suffisantes."

NOUVELLES POLITIQUES

FRANCE.

Un fait singulier se produit depuis quelques jours dans le périmètre du Palais-de-Justice, de la Conciergerie et de la Sainte-Chapelle.

Chaque soir, à partir de six ou sept heures, et pendant une partie de la nuit, on entend un bruit sourd, semblable à peu près à celui que produirait un travail souterrain. Toutes les recherches qu'on a faites jusqu'à présent pour découvrir la cause de ce bruit sont demeurées inutiles. On avait pu penser d'abord que quelque prisonnier aurait tenté de creuser une mine, dans l'espérance de trouver un moyen d'évasion, soit en établissant un conduit qui eût débouché dans quelque cave du voisinage, soit en perçant les murs épais des anciennes cuisines de saint Louis, pour communiquer avec les égouts qui aboutissent à la rivière.

Ni l'une ni l'autre de ces suppositions n'était fondée, et l'on a acquis la certitude qu'aucune tentative d'évasion n'avait eu lieu. Peut-être serait-ce tout simplement à quelque infiltration souterraine des eaux qu'il faudrait attribuer ce phénomène.

Quoiqu'il en soit, on continue de se livrer à des recherches qui sans doute feront connaître la vérité sur ce fait, qui n'avait pas laissé d'abord de causer quelque inquiétude.

On assure, dit le journal l'Algérie, que M. Duchâteau, consul intérimaire à Tanger, est nommé consul-général et chargé d'affaires au Maroc, et que M. Léon Rochés, interprète en chef de l'armée d'Afrique, est nommé consul à Tanger.

GRAND DUCHÉ DE BADE.

Les journaux badois rapportent la plainte de M. de Soyeron, membre de la seconde Chambre, sur une scène inqualifiable dont il venait d'être la victime. Ce député avait, dans une proposition relative aux attributions des tribunaux et de la police, cité le fait d'un étranger qui, à Mannheim, avait été, en pleine rue et sur la place du Théâtre, maltraité de coups de fouet et de bâton par des officiers, puis détenu pendant quatorze jours, et enfin banni de la ville par ordre de la police. Arrivé à Mannheim par le chemin de fer, M. de Soyeron s'y vit tout-a-coup accosté par un officier, qui qualifia son récit à la Chambre de mensonge, et lui-même de J... f... et de canaille déshonorée, ajoutant que s'il consentait à supporter ces épithètes, il ne méritait pas qu'une vieille vint lui cracher à la face. Ces sanglants outrages se rapportant non-seulement à une offense personnelle, mais à une motion parlementaire

faire, et son effet devant être d'entraver le droit des députés et la libre manifestation de leurs opinions, M. Soyeron déclara qu'il se contentait de la publicité qu'il avait cru devoir donner à ce scandale, persuadé que le Gouvernement aviserait aux moyens d'en prévenir la répétition. Le commissaire du Gouvernement, bien qu'il promit la plus sévère enquête à ce sujet, ne parvint pas à calmer l'irritation de la Chambre, qui renvoya l'examen des faits à une commission spéciale.

L'ÉRABLE À SUCRE.
(Tiré du *Magasin Pittoresque*.)

Parmi les différens arbres que la noblesse ou la grâce de leur port et l'élégance de leur feuillage font rechercher pour l'embellissement des parcs et des jardins, il est peu qui réunissent autant d'avantages que les érables; ils croissent en effet très vite, s'accroissent de toute exposition, n'exigent aucun soin et aucune culture, et résistent fort bien aux intempéries des saisons.

L'érable faux platane, ou sycamore, est un de ceux qui présentent ces qualités au plus haut degré; non seulement il réussit dans le sol le plus pauvre, mais il ne craint rien des chaleurs, et supporte les plus longues sécheresses sans paraître souffrir et sans se dépouiller de ses feuilles, ce qui le rend infiniment précieux dans les provinces méridionales. Il a par exemple réussi parfaitement à Aix dans une partie du Cours où il paraissait qu'aucun arbre ne pouvait exister.

Un autre avantage très grand, qu'il présente encore, c'est de résister à la violence et à la continuité des vents; de sorte qu'on doit l'employer de préférence à toutes les autres espèces quand il s'agit d'abriter, soit une maison, soit une jeune plantation.

Les érables en général vivent très long-temps; mais le sycamore paraît être encore celui de tous qui atteinnt l'âge le plus avancé. Il en existe un dans le pays des Grisons sous lequel les premiers confédérés jurèrent, en 1424, de rendre la liberté à leur pays. Si l'on admet qu'il avait alors cent ans, et on ne peut guère en supposer moins à un arbre choisi pour un acte solennel, il aurait aujourd'hui cinq cents ans révolus. Ce sycamore, qui se trouve à l'entrée du village de Trons, a été mesuré en 1831 par le colonel Beautemps; la tige, à 18 pouces au-dessus du sol, avait 26 pieds et demi de circonférence.

Malgré les grandes dimensions que peut acquérir le tronc du sycamore, on ne s'en sert guère pour la charpente, au moins pour les pièces qui demandent de la force, ou pour celles qui doivent rester exposées à l'air et aux variations de sécheresse et d'humidité. Pour les ouvrages de menuiserie son bois est très convenable, n'étant pas sujet à se déjeter ou à se fendre; il est d'ailleurs léger, sonore, brillant, ce qui fait que les luthiers l'emploient de préférence pour la construction de leurs instrumens.

Les feuilles du sycamore, ainsi que celles du platane, se recouvrent quelquefois durant les chaleurs de l'été d'un suc extravasé rassemblé en grumeaux blancs et sucrés: les abeilles le recueillent, mais il est trop peu abondant pour que les hommes prennent la peine de le récolter.

Il n'en est pas tout-à-fait ainsi du sucre qui existe dans la sève et qu'on en peut extraire par l'évaporation. M. Dufour de Montreux, dans un mémoire présenté à la Société d'émulation du canton de Vaud, a fait voir que la fabrication de ce sucre pouvait dans certains cas être assez profitable. Une femme, aidée de quelques enfans, peut dans une saison retirer d'un millier de pieds de sycamore environ cinq cents livres de sucre, en supposant chaque tronc de 8 à 9 pouces de diamètre; mais en prenant des arbres d'un diamètre double, et tels qu'ils sont ordinairement à l'âge de vingt-cinq ans, la quantité de sucre récolté pourrait être de plus de deux mille livres. Cette exploitation dans quelques cantons pauvres, où le sycamore est abondant et le combustible à bon marché, aurait ce grand avantage qu'elle n'exigerait presque aucun capital. Une hache, une tarière, quelques baquets, des cannelles en bois de sureau, et deux chaudières d'airain composant tout le matériel. comme le procédé est des plus simples, il y a quelques sujet de s'étonner qu'on n'ait pas cherché à l'appliquer en grand à l'époque du blocus continental, et cela est d'autant plus étrange que dans notre ci-devant colonie du Canada, on retire depuis long-temps du sucre de diverses espèces d'érables. Au reste dans les érables américains la sève est bien plus riche en principes sucrés que dans ceux d'Europe.

Les espèces dont on retire du sucre au Canada et dans les Etats-Unis, sont l'érable à sucre proprement dit, l'érable noir et le rouge, ou érable de Virginie. Ce dernier ne donne que la moitié de sucre environ pour une quantité égale de sève.

L'érable à sucre, *acer saccharinum* des botanistes, se trouve dans l'Amérique du Nord, entre le 42^e et le 45^e degré de latitude; il est commun dans la Nouvelle-Angleterre, la Nouvelle-Ecosse, le Haut-Canada, dans l'ouest de l'état de New-York, et dans le nord de la Pensylvanie. L'érable noir croît dans des climats un peu plus chauds; on le trouve abondamment dans celles des grandes rivières de l'ouest des Etats-Unis. Au reste les différences entre ces deux espèces sont si peu importantes que plusieurs botanistes ne les considèrent que comme de simples variétés. Toutes deux sont répandues assez abondamment pour qu'on ne pût extraire aux Etats-Unis une quantité de sucre plus que suffisante pour la consommation annuelle; mais partout où les communications sont faciles on trouve plus d'avantage à faire usage du sucre de canne; aussi la fabrication, loin de s'étendre, a notablement diminué depuis quelques années, à mesure que les moyens de transport sont devenus plus nombreux et plus économiques. Aujourd'hui donc il n'y a

guère que dans les nouveaux défrichemens qu'on fabrique encore du sucre d'érable, et on n'en fabrique que pour les besoins de la petite colonie, qui dans le principe est presque entièrement isolée, et dans la nécessité de se suffire à elle-même.

Une sucrerie se compose communément de trois à quatre cent pieds d'érables, et n'exige que le travail de deux hommes. Le produit de chaque pied varie considérablement suivant les lieux. Dans le Canada la moyenne est de quatre livres, dans d'autres elle est de cinq à six; dans quelques cantons très limités elle va beaucoup au-delà, et on a vu même, assure-t-on, un seul tronc donner jusqu'à trente-trois livres de sucre.

C'est ordinairement dans le courant de février ou dans les premiers jours de mars qu'on s'occupe de la fabrication du sucre; c'est l'époque où la sève entre en mouvement, quoique la terre est encore couverte de neige, et qu'il se passe encore près de deux mois avant que les feuilles commencent à pousser. Après avoir choisi un emplacement central par rapport aux arbres qu'on veut exploiter, on y dresse un appentis destinés à abriter les chaudières; puis on s'occupe de mettre les troncs en perce.

Au moyen d'une tarière d'environ neuf lignes de diamètre on fait à chaque arbre deux trous à quatre ou cinq pouces l'un de l'autre, et à un pied et demi au-dessus du sol. Ces trous sont pratiqués sur le côté du tronc qui regarde vers le midi; ils sont un peu obliques pour faciliter l'écoulement; ils pénètrent d'un demi-pouce dans l'arbre, l'observation ayant appris qu'à cette profondeur il y a un plus grand écoulement de sève que plus ou moins avant. A chaque trou on adapte une cannelle en sureau, en écorce de bouleau ou de sumach, de manière à conduire dans une auge qu'on place à cet effet la liqueur, qui sans cette précaution s'épancherait sur l'écorce de l'arbre.

La liqueur recueillie dans l'auge doit en être retirée au moins tous les deux jours pour être soumise à l'ébullition; si on tardait davantage elle fermenterait, et ne donnerait qu'une petite quantité de mauvais sucre. On procède à l'évaporation par un feu actif. On écume avec soin; puis quand la liqueur a pris une consistance de sirop, on la passe au travers d'une étoffe de laine pour en séparer les impuretés; on la soumet une seconde fois à l'ébullition, et quand elle a acquis les consistance convenable on la verse dans les formes.

Le sucre d'érable obtenu de cette manière a l'apparence et a très peu le goût du sucre brut qu'on retire de la canne; il se raffine également bien.

Le bois de l'érable à sucre a un grain fin serré; poli convenablement, il offre de beaux reflets soyeux et comme moirés. On s'en sert quelquefois en France pour les ouvrages d'ébénisterie; aux Etats-Unis, comme il est très commun, on l'emploie à la menuiserie; j'ai vu, en 1828, à New-York, un paquebot dont la chambre, longue de plus de quarante pieds, était garnie entièrement en érable poli et verni. Si Gulliver s'était réveillé un matin dans cette élégante salle, il se serait cru renfermé dans la boîte à ouvrage d'une belle dame de Brobdignac.

Le bois de l'érable à sucre, quand même on ne l'emploierait qu'au chauffage, mériterait encore d'être honorablement cité; aucun bois ne donne un feu plus brillant, plus vif et plus durable; le charbon qu'on fait avec les menues branches est le meilleur qu'on connaisse; enfin les cendres elles-mêmes sont, en raison de la grande proportion de potasse qu'elle contiennent considérées par les fabricans comme supérieures à celles de presque tous les autres bois.

Le bois de l'érable rouge est d'un usage moins général; il est attaqué par les vers et il se pourrit promptement: les menuisiers lui reprochent de se travailler difficilement, mais les armuriers en font grand cas pour les montures de fusil; ils choisissent de préférence une variété dont les fibres ligneuses, au lieu d'être longitudinales, sont disposées en zigzag. Les montures en érable rouge sont non seulement fort élégantes, mais elles réunissent encore la légèreté à la solidité, avantages que n'ont pas celles qu'on fait avec les autres bois nuancés.

L'érable rouge a reçu ce nom de la couleur que présente le tissu cellulaire de son écorce; en faisant bouillir ce tissu on obtient une couleur purpurine, qui, par l'addition d'un peu de vitriol vert, se convertit en bleu foncé. On s'en sert au Canada au lieu d'indigo pour la teinture en noir.

Outre les trois espèces d'érable dont nous venons de parler, l'Amérique en a encore six autres; on en compte douze en Europe, sept en diverses contrées de l'Asie, et enfin six, toutes fort belles, qui sont propres au Japon. Cette famille se compose donc aujourd'hui de trente-sept espèces distinctes.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

Les MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s	6d.
Chaque insertion subséquente,		7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		

PROPRIÉTÉ DE J. M. BELLENGER ET A. T. LAGARDE, PROPRIÉTAIRES, ÉDITEURS.

IMPRIMÉ PAR J. RIVET ET J. CHAPLEAU.